

Questions de Société

Vers l'Égalité femme – homme

La lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes n'est plus, en 2013, comme par le passé, le fait de « quelques-unes ». Véritable « question de société », on ne se demande plus désormais pourquoi, mais comment ?

Lorsque nous nous penchons sur l'histoire des droits des femmes, c'est parfois avec une certaine incrédulité que nous découvrons que ce qui nous semble aujourd'hui évident et naturel n'a, en réalité, été obtenu qu'il y a peu, au regard de l'histoire. Elles sont nombreuses à avoir ouvert des voies, mené des combats, bousculé des idées reçues pour conquérir les mêmes droits que les hommes, pour acquérir une liberté.

L'égalité filles-garçons, femmes-hommes, reste encore à réaliser dans de nombreux domaines : lutte contre les stéréotypes, conciliation de la vie personnelle et professionnelle, réelle égalité dans les rémunérations et les pensions. Certaines lois existent déjà mais ne sont pas appliquées.

Ce numéro de « Questions de Société » entend être un point d'étape : dans l'Éducation, dans la société, avec un regard particulier sur les syndicats, en France comme en Europe. **Le ministre des Droits des femmes, Najat Vallaud Belkacem a répondu à nos questions, ouvrant des perspectives qui vont dans le sens de nos revendications.** L'UNSA Éducation suivra attentivement la mise en œuvre effective de ces avancées et d'autres « Questions de Société » ou « Questions d'Éduc » seront régulièrement consacrées à ce thème de l'égalité qui s'inscrit pleinement, au même titre que la laïcité dans les valeurs qui sont les nôtres.

SOMMAIRE

- Les femmes dans la société française : quelques dates clés p.2
- (In)Égalité professionnelle p.3-4
- Les femmes dans l'Éducation : dates clés p.5
- Inégalités filles-garçons dans l'Éducation p.6
- Éducation : des pistes de remédiation p.7-8
- Enseignement agricole p.9
- Une réflexion européenne p.10
- Ailleurs en Europe p.11-12
- Interview de Najat Vallaud-Belkacem p.13 à 15
- Interview de Laurent Escure p.16





Les femmes dans la société française : quelques dates clés

- 1881** : Une femme mariée peut ouvrir un livret de caisse d'épargne sans l'autorisation de son mari.
- 1909** : • Le port du pantalon pour les femmes n'est plus un délit, à condition qu'elles tiennent à la main un vélo ou un cheval (cette loi vient seulement d'être abrogée le 31 janvier 2013... pour les parisiennes...)
• Institution d'un congé de maternité de huit semaines mais sans traitement (les institutrices obtiendront son maintien en 1910).
- 1920** : Les femmes peuvent adhérer à un syndicat sans l'autorisation de leur mari.
- 1928** : Congé maternité de 2 mois à plein traitement dans toute la Fonction publique.
- 1943** : Une femme peut ouvrir un compte en banque sans l'autorisation de son mari.
- 1944** : Les femmes obtiennent le droit de vote.
- 1945** : Disparition de la notion de travail féminin. La législation proclame « à travail égal, salaire égal ».
- 1966** : Les femmes peuvent exercer une activité professionnelle sans le consentement de leur mari.
- 1967** : La contraception est autorisée.
- 1970** : Suppression de la notion de « chef de famille ». Les époux assurent, ensemble, la direction morale et matérielle de la famille.
- 1975** : • Divorce par consentement mutuel.
• Loi contre la discrimination sexiste à l'embauche.
• Loi Veil sur l'IVG.
- 1977** : Création du congé parental d'éducation pour les femmes des entreprises de plus de 200 salariés.
- 1981** : Création d'un premier ministère des Droits des femmes. L'IVG est remboursée par la Sécurité sociale.
- 1986** : Début de féminisation officielle des termes des métiers, grades et fonctions.
- 2000** : Loi du 6 juin qui permet l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives ainsi que la mise en place du principe de parité politique acquis en 1999.
- 2001** : Adoption de la loi Génisson (actualise et renforce la loi de 1983) sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
- 2003** : Charte de l'égalité du 8 mars entre les hommes et les femmes qui marque l'aboutissement d'un important travail de concertation engagé par le ministère de la Parité et de l'Égalité professionnelle. Elle sera signée par le Premier ministre en 2004.
- 2012** : Création d'un nouveau ministère des Droits des femmes.
- 2013** : Protocole d'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique.



(In)Égalité professionnelle

Des statistiques indéniables

Dans leur vie professionnelle, les femmes se heurtent souvent au « plafond de verre », c'est-à-dire qu'elles sont encore trop peu nombreuses à accéder aux postes de décisions.

L'Observatoire des inégalités rapporte que les hommes perçoivent, en moyenne, un salaire supérieur de 24,5 % (en équivalent temps plein) à celui des femmes. Plus on progresse dans l'échelle des salaires, plus l'écart entre les femmes et les hommes est important. Par ailleurs, si 5,9 % des actifs sont employés à temps partiel, 70 % sont des femmes.

La représentation des femmes en politique progresse lentement, mais on ne compte encore que 26,6 % de femmes à l'Assemblée nationale, 21,8 % au Sénat. Deux femmes sont présidentes d'un Conseil régional, six sont maires d'une ville de plus de cent mille habitants...

Dans la Fonction publique, où le statut général des fonctionnaires pourrait laisser penser que le principe d'égalité est garant d'un déroulement de carrière identique entre femmes et hommes, il n'en est rien.

Et l'on pourrait multiplier les exemples, sans oublier de regarder à l'intérieur de nos structures syndicales... où les femmes en responsabilité sont peu nombreuses.

Des causes identifiées

Si l'Éducation, qui reproduit encore trop de stéréotypes et n'incite pas les femmes à se projeter dans des emplois de cadre ou de dirigeant, peut-être un des éléments, elle n'en est pas la seule cause. De nombreux paramètres interviennent en défaveur des femmes : emplois de direction marqués par des conditions de travail peu favorables à un équilibre « vie professionnelle, vie personnelle » ; management masculin qui a tendance à freiner les candidatures féminines ; salaires, primes et retraites minorés par le recours au temps partiel.

Une législation existante mais inefficace

Au niveau européen, l'égalité entre les femmes et les hommes est l'un des principes fondamentaux du droit communautaire. La base légale pour mener des actions existe depuis 1957 et a été réaffirmée dans le dernier traité. Treize directives sont venues renforcer l'égalité (salaires, femmes enceintes, congé maternité...). Elles ont amélioré la situation en créant une sorte de « socle minimum ». En France, les textes législatifs existent pour combattre les discriminations, en particulier salariales, mais restent mal appliqués et sans sanctions suffisamment dissuasives ; la cause n'avance que lentement !



Des leviers d'action

Fonction publique : un protocole intéressant

Depuis les dernières élections, l'égalité professionnelle est devenue un chantier prioritaire inscrit dans l'agenda social. Dès septembre 2012, le ministère de Marylise Lebranchu a mis en œuvre la rédaction d'un « *protocole d'accord relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique* », élaboré avec les partenaires sociaux, dans le respect mutuel et suivant un calendrier efficace. L'UNSA Éducation, dans la délégation de l'UNSA Fonction publique, a participé à son élaboration.

Quatre principaux axes

Axe 1 - Le dialogue social, élément structurant pour parvenir à l'égalité professionnelle.

Axe 2 - Rendre effective l'égalité entre les femmes et les hommes dans les rémunérations et les parcours professionnels de la Fonction publique.

Axe 3 - Pour une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.

Axe 4 - Prévenir toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et lutter contre le harcèlement sexuel et le harcèlement moral.

15 mesures au total y sont déclinées et permettent de détailler chaque axe.

L'avis de la Fédération UNSA Éducation !

De même que l'égalité femmes-hommes fait avancer l'égalité en général, il faut souhaiter que ce protocole émanant de la Fonction publique, en améliorant la prise de conscience et en imposant des mesures, ait des répercussions sur l'ensemble du monde du travail. À nous, maintenant, d'être vigilants sur sa mise en œuvre et sa réussite pour qu'il puisse ensuite inspirer des mesures concernant l'ensemble des salariés.



Les femmes dans l'Éducation : dates clés

- 1830** : Création des premières écoles de filles.
- 1850** : La loi Falloux prévoit leur création dans les communes de plus de 800 habitants.
- 1861** : Julie Daubié est la première femme autorisée à obtenir le baccalauréat.
- 1862** : Élixa Lemonnier crée l'enseignement professionnel public et laïque pour les filles.
- 1880** : Création d'un enseignement secondaire laïque pour les filles (de 5 ans, mais pas de bac et ne permettant pas l'entrée à l'université).
- 1919** : Les filles ont accès aux universités.
- 1937** : Les femmes sont autorisées à enseigner le latin, le grec et la philosophie.
- 1959** : Mise en place progressive de la mixité dans l'enseignement secondaire.
- 1963** : La mixité devient la norme dans les collèges (CES).
- 1989** : La loi d'Orientation sur l'Éducation rappelle sa mission pour favoriser l'égalité des chances entre hommes et femmes.
- 2000** : Convention interministérielle concernant le système éducatif :
- améliorer l'orientation des filles,
 - lutter contre les représentations stéréotypées des femmes et des hommes,
 - promouvoir l'égalité et valoriser le rôle des femmes dans l'enseignement et la recherche ainsi que dans les programmes.
- 2006** : Convention pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif.
- 2013** : Le ministère des Droits des femmes lance une année de mobilisation pour l'égalité entre les filles et les garçons à l'école.



Inégalités filles-garçons dans l'Éducation

La situation est paradoxale : alors que les filles, dès l'école primaire, obtiennent de meilleurs résultats que les garçons à tous les niveaux de leur scolarité, une majorité de filles se retrouve dans des emplois peu qualifiés du tertiaire.

Les raisons avancées sont diverses

Comportementales :

- un comportement plus scolaire pour les filles ;
- un retard de maturité pour les garçons ;
- un corps enseignant très féminisé dans les classes de primaire et de collège créant ainsi une sorte de « modèle » pour les filles ;
- les filles, plus habituées des petites tâches ménagères que les garçons, acquerraient ainsi une meilleure maîtrise des tâches scolaires.

Liées à des stéréotypes :

- les stéréotypes, dont l'École n'est pas responsable, mais qu'elle n'arrive pas à combattre sont bien ancrés et les filles ont tendance à intérioriser, très tôt, une image sexuée des compétences ;
- ces stéréotypes influent sur l'orientation : « L'anticipation d'un certain fonctionnement de la famille les pousse à des choix de compromis réduisant leur ambition et les conseils de classe entérinent cette division sexuée qui mène à des filières, puis des métiers non mixtes ». **Jean-Louis Auduc « Sauvez les garçons ».**

Liées à un sentiment d'infériorité :

- à performance égale en français et mathématiques, les filles s'estiment meilleures en français ;
- à la fin du collège, quels que soient leur milieu social ou leur réussite scolaire, elles s'orientent plus vers l'enseignement général et technologique que vers l'enseignement professionnel ;
- dans les classes préparatoires aux grandes écoles, 75% des élèves des filières littéraires sont des filles pour 30% dans les filières scientifiques ;
- elles restent, au niveau européen, minoritaires dans le domaine des mathématiques, des sciences et de la technologie.



Éducation : des pistes de remédiation

Les ministres de l'Éducation nationale, des Droits des femmes et la ministre déléguée à la Réussite éducative se sont engagés à signer prochainement une nouvelle version de la « **convention interministérielle pour la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif** ». La convention 2012-2017, en cours d'élaboration, « réaffirme la nécessité de développer une approche globale dans la démarche éducative, notamment dans le cadre de l'orientation et de l'Éducation à l'égalité des sexes ».

À cet effet, ils ont souligné l'importance d'impliquer « l'ensemble des personnels qui concourent à l'Éducation et à l'orientation des élèves » :

- dans le cadre des « Écoles supérieures du professorat et de l'Éducation », en imposant un module sur l'égalité garçons-filles dans la formation de tous les personnels enseignants et de l'encadrement ;
- en expérimentant dans au moins cinq académies, un travail dès le CP sur les stéréotypes ;
- en expérimentant, début 2013, dans huit Régions, des partenariats entre l'État et les Conseils régionaux au niveau de l'orientation ;
- en travaillant en partenariat sur la question de la « double mixité » dans les filières et les métiers, en lien avec les branches professionnelles et notamment l'industrie ;
- les inspecteurs (IA-IPR IEN) devraient être également impliqués dans ces actions, suivant l'exemple de la mission académique que ces derniers pilotent dans l'académie de Créteil pour « l'égalité filles-garçons et la lutte contre l'homophobie » (voir encadré en page 8).

Par ailleurs, 2013 est déclarée, **année de mobilisation pour "l'égalité entre les filles et les garçons à l'école"**. Voir sur le site du ministère : <http://www.education.gouv.fr/cid66416/2013-annee-mobilisation-pour-egalite-entre-les-filles-les-garcons-ecole.html>

Dans l'Enseignement supérieur,

Une « *charte pour l'égalité femme-homme dans l'Enseignement supérieur et la Recherche* » vient d'être signée par les ministres de l'Enseignement supérieur et des Droits des femmes. Le texte a également été ratifié par la Conférence des grandes écoles, la Conférence des présidents d'université et la Conférence des directeurs des écoles d'ingénieurs.

Quarante mesures sont déclinées pour lutter contre le sexisme et les discriminations encore trop présents tant chez les étudiants que parmi le personnel, les enseignants, les chercheurs et les dirigeants.

Voir le site du ministère de l'Enseignement supérieur :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid66933/la-france-pionniere-de-la-parite-a-l-universite.html>.



Le SIEN-UNSA Éducation, Syndicat des Inspecteurs de l'Éducation Nationale, participe à l'expérimentation de l'académie de Créteil :

« Éviter les stéréotypes au sein des enseignements », « Travailler sur les représentations (des métiers, de l'orientation sexuée...) », « Prévenir la violence sous toutes ses formes et agir face aux actes de violence » : plusieurs objectifs du projet de l'académie de Créteil concernent l'égalité filles-garçons.

Pour accompagner la réflexion sur cette question et favoriser les initiatives, une mission académique « Égalité filles-garçons et lutte contre l'homophobie », pilotée par les corps d'inspection, mène diverses actions.

Grâce à un groupe de travail intercatégoriel, cette mission :

- produit des outils, comme la grille d'observation de la classe à l'aune du genre, disponible sur le site internet <http://www.egalite-filles-garcons.ac-creteil.fr> qui permet aux enseignants et enseignantes de s'interroger sur leurs pratiques ;
- participe à des actions de formation destinées à différents personnels (l'égalité filles-garçons appartient, par exemple, à la formation transversale de l'ensemble des professeurs et professeures et CPE stagiaires du second degré) ;
- collabore avec de multiples partenaires (services de l'État, collectivités locales, associations et entreprises), avec lesquels elle agit dans le cadre de conventions signées par le rectorat, dont la convention régionale pour l'égalité entre les filles et les garçons, les hommes et les femmes dans le système éducatif et le plan régional stratégique pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces conventions ont notamment permis l'élaboration d'un mémento diffusé en Île-de-France au début de l'année 2013 et destiné à aider les chefs d'établissement à faire de l'égalité entre les filles et les garçons une composante de leur projet d'établissement.

L'avis de la Fédération UNSA Éducation !

Des initiatives intéressantes qui ne doivent pas laisser de côté la collaboration avec les parents, la sphère privée influant encore grandement, également, sur le choix de l'orientation. Les ministres entendent travailler étroitement avec les collectivités territoriales, l'Enseignement supérieur et les partenaires sociaux.

À l'UNSA Éducation, nous le souhaitons et nous y sommes prêts.



L'expérience du ministère de l'agriculture

Le réseau national "insertion-égalité : mission égalité entre filles et garçons" de l'enseignement agricole du MAAF

Depuis 2002, le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt mène des actions pour favoriser l'égalité d'accès des filles et des garçons aux différentes filières grâce au réseau national « *insertion - égalité : mission égalité entre filles et garçons* » (46 chargés ou chargées d'égalité régionaux aux niveaux local, régional et national, coordonnés par la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche). Ses actions concernent trois thèmes majeurs : l'orientation, la citoyenneté et le respect entre les deux sexes, la lutte contre les stéréotypes et le changement des mentalités.

Quelques exemples d'actions conduites depuis 10 ans

- **Actions sur le thème de l'orientation**

FILAGRI : « accompagner les filles minoritaires de genre dans leur formation » 2009 – 2012 / *Projet interrégional à 8 Régions* : Travail mené en collaboration avec les parents d'élèves, maîtres de stage, d'apprentissage et futurs employeurs. Objectif : accompagner les jeunes filles (moins de 30 %) dans les moments décisifs de leur parcours.

- **Actions sur le thème de la citoyenneté et le respect entre les deux sexes**

Action « Vie et citoyenneté dans les établissements d'enseignement agricole » 2008-2010 : Objectif : Recueillir le ressenti des élèves au quotidien et exploiter les réponses de façon sexuée afin d'observer les points de vue des garçons et des filles, et d'apporter des réponses ciblées si besoin.

- **Actions sur le thème de la lutte contre les stéréotypes - changements des mentalités**

Guide méthodologique « repères pour intégrer le genre dans les projets » 2005 : Objectif : faciliter le travail des professionnels et professionnelles qui désirent intégrer l'égalité des chances entre les filles et les garçons dans leur projet.

(Source : D'après « *Les 10 ans de l'égalité des chances entre les garçons et les filles au MAAF – Le réseau national, les actions et les outils* », publication DGER, MAAF, décembre 2012.)



Une réflexion européenne

La réflexion sur la problématique de l'égalité a pris, ces dernières années, de plus en plus d'ampleur au plan européen.

Au niveau des institutions, en 1990, le **Conseil de l'Europe** a mis en exergue le rôle de l'Éducation pour arriver à une égalité de genre. En 2007, une recommandation du comité des ministres, adoptée dans la perspective 2020*, établissait un lien entre croissance économique et problématique de l'égalité.

Au niveau des organisations syndicales européennes, la réflexion sur la thématique s'est amplifiée au cours des dernières années.

Malgré des différences évidentes du point de vue de l'histoire, de la culture, des attentes et une période de crise moins propice, la plupart des syndicats européens se sont emparés de la question du genre. La réflexion n'est pas aboutie partout : certains démarrent, d'autres ont une expérience plus longue. L'échange entre pairs est important. C'est le propos du **CSEE** (Comité syndical européen de l'Éducation), auquel l'UNSA Éducation est affiliée et du comité femmes de la **CES** (Confédération européenne des syndicats) auquel l'UNSA Éducation participe au nom de l'UNSA.

En 2011, le **CSEE** a lancé un programme sur les actions que peuvent mener les syndicats d'enseignants contre les stéréotypes et la ségrégation de genre sur le marché du travail. Même s'il est clair qu'il est impossible d'imaginer un modèle universel et que les pratiques doivent être adaptées aux contextes nationaux, plusieurs pistes ont été évoquées : formation initiale et continue des personnels de l'Éducation ; sensibilisation précoce (maternelle, voire crèches) ; importance de l'orientation ; contenu des manuels scolaires ; favoriser le dialogue à tous les niveaux : enseignants, élèves, familles, administration.

La **CES** a, de son côté, adopté un programme d'action en 2012 sur l'égalité dans le but de rendre la dimension de genre transversale à toutes les politiques de la CES, d'aboutir à l'égalité salariale, d'éliminer l'écart de représentation des genres dans les organes de prise de décision et d'encourager la conciliation vie professionnelle-vie personnelle.

Notes :

*La Stratégie 2020 vise à renforcer les synergies politiques et donc le processus d'intégration européen en proposant une vision et un modèle de gouvernance plus forts.

Lire :

Le rapport final du CSEE : http://etuce.homestead.com/Publications_2012/06.2012_Report_Closing_Conference_Gender_Stereotypes_FR.pdf
Le programme d'action de la CES : <http://www.etuc.org/a/9834>



Ailleurs en Europe

L'Espagne, se trouve confrontée actuellement à une volonté de retour à la non-mixité dans les écoles de la part d'un gouvernement qui joue sur les mots. En effet, si la loi d'orientation dit que « *l'on ne peut pas établir de discrimination en raison du sexe à l'accès aux centres éducatifs* », le PP (Partido Popular de droite, au pouvoir actuellement) déclare que « *l'admission d'élèves ou l'organisation de l'enseignement différenciée par sexes ne constitue pas une discrimination* ».

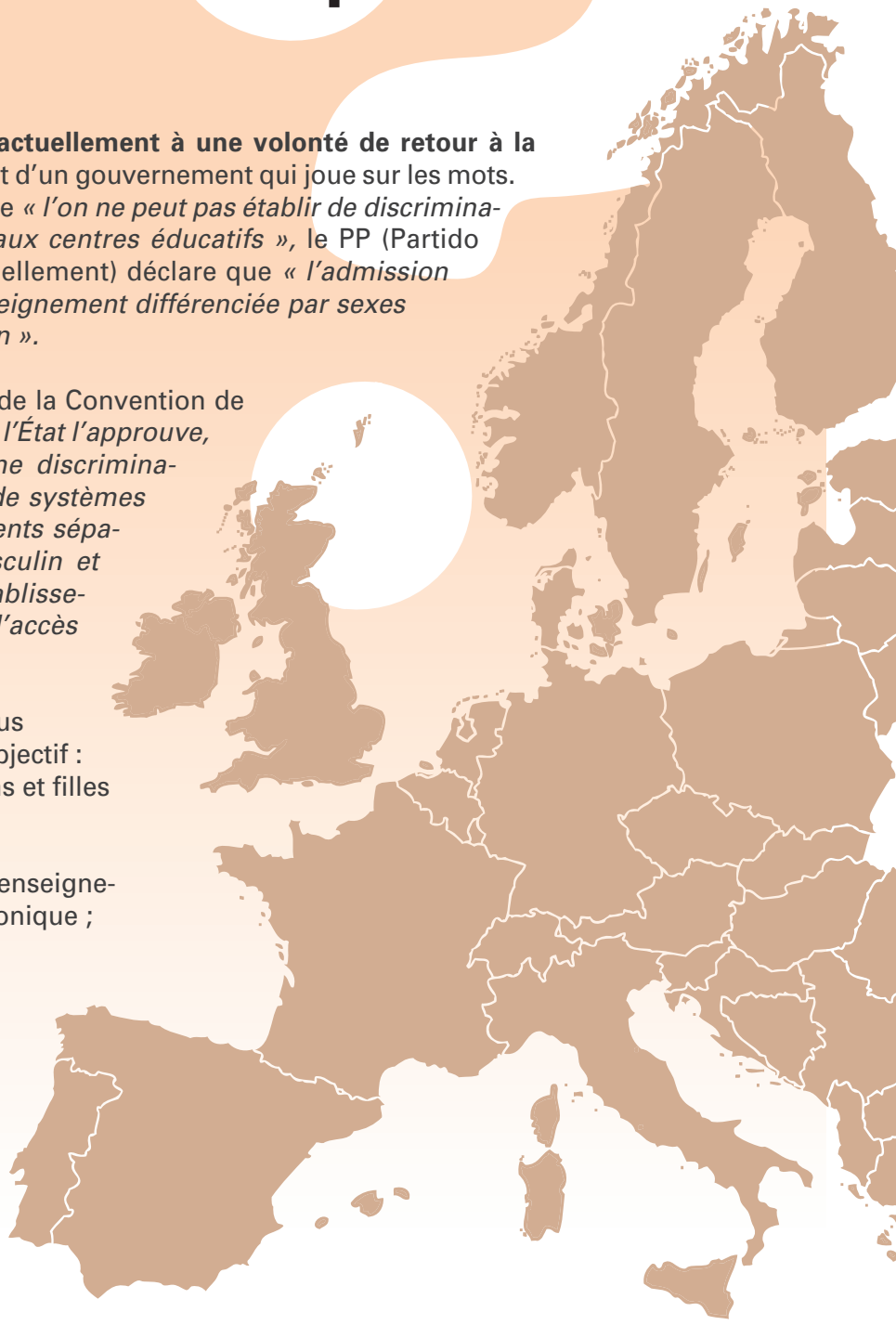
Il s'appuie pour cela sur l'article 2 de la Convention de l'UNESCO de 1960 « *dans le cas où l'État l'approuve, ne seront pas considérées comme discriminatives...la création ou le maintien de systèmes ou d'établissements d'enseignements séparés pour les élèves de sexe masculin et féminin, à condition que ces établissements offrent des conditions d'accès identiques à l'enseignement...* ».

Le syndicat espagnol, FECCOO, nous alerte à ce sujet, et y voit un seul objectif : éduquer de façon différente garçons et filles en maintenant, bien évidemment, les stéréotypes.

Pour les garçons, prédominent les enseignements liés à l'informatique, l'électronique ; pour les filles : gestion, diététique, secrétariat, petite enfance...

Les professeurs sont aussi sélectionnés en fonction du sexe...créant ainsi deux mondes différents.

Les syndicats s'emparent de cette question, plus que jamais.





La FETE-UGT travaille sur des programmes de formation des enseignants, du matériel didactique pour des campagnes de sensibilisation pour les élèves. Le travail porte essentiellement sur l'Égalité : l'éducation sexuelle, le langage non sexiste, l'éradication de la violence de genre entre adolescents et l'éducation à la citoyenneté.

Un programme éducatif spécifique a été réalisé conjointement entre la FETE et « L'institut de la femme » du ministère de la santé, des services sociaux et de l'Égalité, dont le but est de devenir une référence du monde éducatif et d'appuyer les politiques d'égalité.

La FLC CGIL (Fédération des travailleurs de l'Éducation) en **Italie**, rappelle que la société italienne doit lutter contre une exploitation incessante de l'image et du corps féminins. « *Il y a quelques années, des sièges détachés de l'Université de Bologne étaient représentés chacun par une fille. On suppose que les garçons choisiraient, brune, blonde... et les filles ? Peut-être ne devraient-elles tout simplement pas postuler à l'université !* »

La FLC CGIL met en œuvre un plus grand nombre de politiques contractuelles concernant le genre et s'attache, en particulier, à porter une attention plus grande aux femmes avec une décharge syndicale.

Le secrétariat national est passé, de 2006 à 2011, de 40% à 55% de femmes. Un poste est attribué et une somme spécifique est affectée afin de mettre en place des formations sur ce thème.

Aux Pays-Bas, la situation se rapproche de celle de la France en ce qui concerne le paradoxe de la réussite scolaire des filles et le renversement de situation au niveau des carrières. Les femmes sont sous-représentées pour les postes de professeurs d'université ou au niveau des postes de décision.

La profession d'enseignant reste très féminisée en raison des salaires qui, en comparaison du reste du marché du travail, sont supérieurs pour les femmes mais inférieurs pour les hommes.

Au sein du syndicat, le thème de l'égalité n'est plus aussi présent qu'autrefois et le comité des femmes a cessé d'exister. Les femmes militent actuellement plus pour l'Éducation en général ou leur secteur éducatif que pour l'égalité proprement dite. Cependant, une conseillère politique s'occupe de la diversité et des mesures qui doivent garantir l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle.



Najat Vallaud Belkacem, ministre des Droits des femmes, répond à nos questions

Retrouvez l'interview dans son intégralité sur www.unsa-education.org

UNSA Éducation : 2013, vous l'avez souhaitée et nous l'avons saluée, doit constituer une année de mobilisation pour "l'égalité à l'École", associant l'ensemble des acteurs éducatifs et associatifs. Quelles mesures concrètes impliquant les différentes parties prenantes de la communauté éducative comptez-vous mettre en place ?

Najat Vallaud Belkacem : À l'occasion du Comité interministériel aux Droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes du 30 novembre dernier, avec le Premier ministre et l'ensemble des ministres, nous nous sommes entendus sur un constat. Depuis près de 40 ans, beaucoup de textes prescrivant l'égalité ont été rédigés, mais trop peu ont été effectifs car on ne s'est pas attaqué aux racines des inégalités, c'est-à-dire à ces stéréotypes sexistes qui sont véhiculés par la société, et souvent reproduits par l'École elle-même faute d'une formation suffisante à l'égalité des enseignants et des autres personnels d'inspection, de direction et d'orientation.

Avec Vincent Peillon, mais aussi avec Valérie Fourneyron ou encore Aurélie Filipetti, nous avons décidé de mener, cette année, une action ciblée sur les stéréotypes et contre le sexisme ordinaire qui limite le champ des possibles pour les jeunes filles au moment de l'orientation, qui pèse sur les carrières des femmes et qui entretiennent, dans la société, une tolérance pour les discriminations de genre qui n'est plus acceptable.

L'École, dans ce cadre, tient un rôle essentiel à jouer et Vincent Peillon l'a bien compris en souhaitant que nous préparions cette année de mobilisation, avec les associations, avec les recteurs, pour que l'égalité filles-garçons que le projet de loi dit de « Refondation de l'École » érige en principe de l'Éducation, devienne une réalité concrète.

Elle sera constituée de mesures tangibles : Programme « ABCD de l'égalité » que nous mettrons en place, à la rentrée, dans 5 à 10 académies et qui concernera les enseignants et élèves de la maternelle au CM2 ; formation à l'égalité que nous inscrirons dans le référentiel des enseignants et qui doit se retrouver dans les formations dispensées par les futures Écoles supérieures du professorat et de l'Éducation.



Cette année de mobilisation sera également l'occasion de relancer des chantiers importants, tels la mixité dans l'orientation, l'éducation à la sexualité, la lutte contre les violences sexistes à l'école pour lesquels les établissements scolaires mais aussi plusieurs de ces partenaires sont impliqués.

UNSA Éducation : *La sphère éducative est un préalable indispensable à l'évolution des mentalités et à la lutte contre les stéréotypes, mais pas la seule. Sur quels autres axes entendez-vous agir ?*

Najat Vallaud Belkacem : Vous avez raison, agir sur l'École sans agir sur le reste de la société, ce serait à bien des égards inefficace. Mon objectif est d'agir partout, car ces stéréotypes sont partout.

Nous avons par exemple décidé, lors du Comité interministériel, de mener une action forte dans le champ de la culture et des médias qui contribue largement à façonner nos représentations.

Nous modifierons donc les pouvoirs du Conseil supérieur de l'audiovisuel pour qu'il veille à la promotion de l'image de la femme et à la lutte contre la diffusion d'images stéréotypées. Nous inscrirons, dans un avenant au contrat d'objectifs et de moyens de France télévision et de Radio France, des mesures pour renforcer la prise en compte de l'égalité dans les médias, dans les programmes pour enfants ou pour promouvoir la place des expertes dans les émissions d'actualité.

Il y a des actions sectorielles comme celles-ci mais il y a aussi des actions transversales qui toucheront tous les champs de la société. Je voudrai en citer deux :

- Le développement de la logique de parité pour les désignations des personnes participant aux instances, créé par l'État, pour « gouverner et administrer la cité ». Les femmes doivent y être progressivement représentées à parité, cela créera un effet en cascade sur l'ensemble de la société civile.
- La formation des cadres de ressources humaines à l'égalité professionnelle. La Fonction publique y prendra toute sa part.



UNSA Éducation : *Quel rôle les syndicats peuvent-ils jouer, selon vous, dans la lutte pour l'égalité filles-garçons et femmes-hommes ?*

Najat Vallaud Belkacem : Comme toute instance représentative, les syndicats ont un rôle considérable pour faire évoluer les mentalités, pour inscrire ce sujet dans l'agenda, pour faire connaître et dénoncer comme nous les inégalités entre les femmes et les hommes. Je crois beaucoup au travail que les syndicats peuvent jouer pour faire reculer, par exemple, les violences au travail comme le harcèlement sexuel contre lequel le Gouvernement s'est fortement investi en faisant voter une loi plus protectrice pour les femmes.

Les syndicats ont un rôle tout à fait complémentaire des pouvoirs publics et c'est pour cela que, dès la Grande conférence sociale de juillet 2012, le Gouvernement a souhaité inscrire l'égalité professionnelle à l'agenda social. Depuis, deux négociations sont conduites : l'une dans la Fonction publique qui s'achève, l'autre dans le secteur privé qui doit se finaliser pour le 8 mars prochain. Nous menons aussi ensemble des actions dans neuf territoires d'excellence pour l'égalité professionnelle parce que cette bataille de l'égalité ne se gagnera pas uniquement par des textes, même s'ils sont importants, mais aussi par des actions concrètes d'accompagnement au plus près des acteurs, en partenariat avec les Conseils régionaux et les rectorats.

Enfin, chaque syndicat peut aussi, en interne, promouvoir la parité et l'égalité dans son fonctionnement, ses représentations externes. Je sais que c'est un sujet de discussion et que les syndicats joueront tout leur rôle dans cette évolution vers la parité.



Pour l'Égalité : l'UNSA Éducation s'engage

Le milieu syndical reste encore très masculin, surtout aux postes à responsabilité. Laurent Escure, secrétaire général de l'UNSA Éducation, veut se montrer particulièrement attentif à cette problématique.

« Je souhaite que la Fédération porte cette exigence d'égalité femmes-hommes au même niveau et avec la même force qu'elle porte l'exigence du respect absolu de la liberté de conscience. La valeur laïque, historique pour l'UNSA, et l'exigence d'égalité sont les deux marqueurs fondamentaux d'une démocratie aboutie.

Le syndicalisme en général, le nôtre en particulier à l'UNSA Éducation (dans un domaine d'activité pourtant très féminisé) est, en effet, loin d'être exemplaire. Nous devons, dans nos syndicats comme dans notre Fédération, nous donner les moyens de la parité. Cela sera un des objectifs de mon mandat.

Depuis notre dernier congrès, nous avons proposé à des militantes et à de jeunes militants de prendre des responsabilités dans l'équipe nationale en tant que « chargés de mission » (6 femmes-5 hommes) avec éventuellement une adaptation de leur poste de travail afin de pouvoir concilier plus facilement vie professionnelle et vie personnelle. Désormais, grâce aux nouvelles technologies, une partie des activités peut être effectuée ailleurs et certaines contraintes deviennent beaucoup moins lourdes. Veiller à ne pas multiplier les réunions tardives et à limiter au maximum les contraintes pendant les vacances ou les week-ends est également important. La dynamique de féminisation devra se poursuivre avec les secrétaires nationaux, même s'il s'agit là, congrès oblige, d'un futur moins proche.

Il n'y a aucune responsabilité politique, associative ou syndicale qui ne peut être assumée par une femme. Aucune. En général, lorsque les femmes, comme les jeunes prennent une responsabilité, c'est souvent une bonne nouvelle pour tous leurs collaborateurs qui y voient une avancée ».